

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 19 – Présents à la séance : 14  
Date de convocation : 18 Octobre 2022

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Etudes surveillées - Tarifs**

**N° 2022 – 040**

L'an Deux Mil Vingt Deux, le Vingt Sept Octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Champforgeuil, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SASSIGNOL Annie, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Mme BINOT Sandrine

Etaient présents : Mr BERNON Jean-Paul, Mme BINOT Sandrine, Mr CHAPUIS Daniel, Mr DE LA HAUTEMAJSON Mathieu, Mr FIGUEIREDO Victor, Mme GAUDILLERE Annick, Mme GRILLI Catherine, Mme MANCINI Anna, Mme METRA Assuntina, Mr MOURON Jean-Philippe, Mme PETTON Fanny, Mr PUTIGNY Frédéric, Mr TALEB BENDIAB Sidi-Mohamed.

Etai(en)t absent(e)s et avai(en)t donné pouvoir : Mme RONCHI Brigitte à Mme SASSIGNOL Annie  
Mme VANSPEYBROUCK Sandra à Mme BINOT Sandrine

Etaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme FLEUROT Marie-Noëlle  
Mme MICHAUT Catherine  
Mme MULAS Rosanna

Madame le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 16/12/2021 fixant les tarifs pour l'année 2022.

Elle expose que le projet de mise en œuvre des études surveillées nécessite l'adoption d'un nouveau tarif correspondant à l'activité.

Il est proposé au conseil de fixer ce tarif à 2€ par étude surveillée et d'un tarif à 2,5€ par étude surveillée avec le périscolaire après 18h.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer le tarif d'études surveillées à 2€ par jour de fréquentation.
- De fixer le tarif études surveillées + périscolaire à 2,5€ par jour de fréquentation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture

le 28/10/2022

et publié, affiché ou  
notifié le 28/10/2022

Le Maire,



Pour Extrait Conforme,  
Mme le Maire,  
A. SASSIGNOL

